

RÈGLEMENT PARTICULIER

1. Le Tournoi du Petit Valier est autorisé par la Fédération Française de Badminton.
N° autorisation : (en cours) N° dossier : 2603075
2. Le tournoi se déroule selon les règles et les dispositions générales du guide de Badminton de la FFBAD, les dispositions éventuelles et particulières de la ligue OCCITANIE et du règlement ci-dessous.
3. Le juge-arbitre est Olivier Danielou.
4. Le tournoi a lieu le 15 novembre 2026, à Saint-Girons, complexe sportif N°2 Buffelan.
5. Les disciplines proposées aux joueurs sont SH et SD.
6. Le tournoi est ouvert aux poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors licenciés à la fédération Française et classés dans les séries Régionale, Départementale et Promotion. Les mini-bad ont la possibilité de s'inscrire et d'être surclassés dans la catégorie poussins. Le surclassement dans une autre catégorie est possible.
7. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition le jour du tournoi.
8. Mineurs - Accompagnateurs : En application de la réglementation fédérale sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur (parent, adulte mandaté ou nommé par le club) et présent pendant toute la durée de la compétition.
À ce titre, le pointage des mineurs se fera à la table de marque et le délégué majeur s'occupera d'émarger l'autorisation d'accompagnement.
9. Tous les tableaux se dérouleront en poule avec deux qualifiés par poules, puis en élimination directe. L'organisation favorisera les poules uniques afin de permettre à tous de jouer plus de matchs. Les poules seront formées en fonction du CPPH de la FFBAD au 9 Novembre 2026.
10. En accord avec le juge-arbitre et dans l'intérêt du tournoi, le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper ou de compléter les tableaux.
11. Le nombre de joueurs est limité à 70.
12. L'inscription d'un joueur peut être refusée en raison du dépassement du nombre de participants qui peuvent être accueillis dans chaque série ou dans la compétition. Il sera alors constitué une liste d'attente.
13. La clôture des inscriptions est fixée au 9 novembre 2026. Le tirage au sort des tableaux aura lieu le 10 novembre 2026. Après cette date, seuls les désistements involontaires et justifiés donneront droit au remboursement de l'inscription.
14. L'inscription se fera uniquement via le site Badnet ou l'application Ebad. Les droits d'inscriptions s'élèvent à 12€.

15. Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation entre l'appel de leur nom et le début de leur match. Dès leur arrivée sur le terrain, ils devront commencer par tester leurs volants.
16. Tous les matchs sont en auto-arbitrage.
17. Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de contestation des volants entre deux équipes ou deux joueurs, le volant VINASTAR 83 en vente à la table de marque sera utilisé.
18. Le pointage des participants se fera à l'entrée du gymnase à l'aide d'un QR Code, chaque jour de la compétition.
19. Un volant touchant le plafond ou tout autre obstacle sera considéré faute au cours de l'échange et sera remis 2 fois au service (maximum 3 services).
20. Seul un responsable de club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque.
21. Les décisions du juge-arbitre et de l'organisateur sont sans appel.
22. Une tenue réglementaire de badminton conformément au RGC est exigée sur les terrains.
23. L'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer le déroulement de la compétition, en accord avec le juge-arbitre.
24. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, accidents ou incidents.
25. Le joueur ne doit pas faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.
26. Un joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le juge arbitre sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match. Les horaires prévisionnels fournis par affichage sont indicatifs.
27. Tout participant devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et devra transmettre à la ligue, dans les délais réglementaires, les justificatifs nécessaires ou les remettre au Juge-Arbitre le jour de la compétition.
28. En cas de forfait d'un participant ou d'une paire, le joueur ou la paire peut être remplacé par les premiers joueurs inscrits sur la liste d'attente (cf. article 13 du règlement des compétitions).
29. Toute participation à la compétition implique l'adhésion au présent règlement ainsi qu'aux règlements municipaux concernant l'utilisation de la salle de sports.

L'organisateur

Le juge-arbitre